

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 26 juin 2019 à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de commentaires des élus
- 10.04** Période de questions et commentaires du public
- 10.05** Commentaires du public - Demande d'usage conditionnel afin d'autoriser un nombre de logements inférieur au nombre minimal prescrit, soit 1 logement dans une zone autorisant 2 à 3 logements, pour le bâtiment situé au 1833-1835, rue Galt (dossier en 40.01)

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'une contribution financière pour l'année 2019 de 22 000 \$ à l'organisme Hockey Sud-Ouest (H.S.O.) et approbation d'une convention à cet effet (dossier 1197440004)
- 20.02** Octroi d'une contribution financière de 27 000 \$ à l'organisme Longue vue sur le court dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 (dossier 1196908003)
- 20.03** Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Danse Imédia O.S.B.L. dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement et approbation d'une convention (dossier 1196908002)
- 20.04** Acceptation d'une subvention de 25 000 \$ pour la réalisation du projet Biblio mobile volet Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques édition 2018-2019 du Ministère de la famille du Québec (dossier 1196908001)
- 20.05** Affectation d'un montant de 30 000 \$ du Plan d'action 2018-2021 des surplus au budget de fonctionnement de la DCSLDS pour l'Auguste théâtre et l'organisation de la fête nationale (dossier 1196901003)

30 – Administration et finances

- 30.01** Affectation d'une somme maximale de 55 800,99 \$, taxes incluses, du Fonds réservé pour fins de stationnement afin de financer la construction de onze (11) stations à vélo pour les parcs et les rues commerciales (dossier 1193466002)
- 30.02** Approbation de la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 506 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal (dossier 1190207001)
- 30.03** Autorisation du dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel de projets Programme stratégies jeunesse en milieu municipal et désignation de la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement déposée dans le cadre de l'appel de projets Programme stratégies jeunesse en milieu municipal (dossier 1197481001)
- 30.04** Autorisation d'une dépense maximale de 303 354,25 \$ dans le cadre du plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de financer en 2019 le déploiement transitoire du REV sur les axes Saint-Antoine et Saint-Jacques (dossier 1190890005)

40 – Réglementation

- 40.01** Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), d'un nombre de logements inférieur au nombre minimal prescrit pour le bâtiment sis au 1833-1835, rue Galt (dossier 1198155005)
- 40.02** Adoption d'un second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux usages temporaires événementiels (dossier 1194334001)
- 40.03** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1194824001)

50 – Ressources humaines

- 50.01** Nomination, à compter du 29 juillet 2019, du directeur d'arrondissement à l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1191227004)
- 50.02** Nominations, à titre intérimaire de madame Tonia Di Guglielmo au poste de directrice d'arrondissement et monsieur André Lavoie au poste de directeur des services administratifs, à compter du 2 juillet 2019, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur d'arrondissement (dossier 1191227003)

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



Dossier # : 1197440004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un projet de convention (2019-2020) et octroi d'une contribution financière pour l'année 2019 de 22 000\$ à l'organisme Hockey Sud-Ouest (H.S.O.)

Il est recommandé:

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Hockey Sud-Ouest (H.S.O), pour une période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019;

D'octroyer à l'organisme Hockey Sud-Ouest (H.S.O), un montant de 22 000 \$ pour 2019-2020;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 09:28

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197440004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un projet de convention (2019-2020) et octroi d'une contribution financière pour l'année 2019 de 22 000\$ à l'organisme Hockey Sud-Ouest (H.S.O.)

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 1995, Hockey Sud-Ouest est l'organisme partenaire reconnu par l'arrondissement pour l'offre de service en hockey. En 2016, l'organisme a connu certaines difficultés financières suivies d'une perte de participants et de membres. Le nouveau C.A. a travaillé avec rigidité et transparence pour rembourser les nombreuses dettes (plus de 60 000\$) tout en continuant à offrir les activités aux jeunes hockeyeurs. Suite à une demande de l'organisme, l'arrondissement a octroyé une contribution financière de 25 000\$ en 2018 afin de soutenir l'organisme dans ses efforts de redressement.

Afin de poursuivre le déploiement de leur plan d'action, l'organisme sollicite de nouveau l'arrondissement pour une contribution de 25 000\$. Cette contribution permettra à l'organisme d'embaucher une ressource, de développer un plan de communication, ainsi que d'acquérir du matériel pour permettre à des enfants de jouer comme gardiens de buts à faible coût ainsi que d'offrir la gratuité dans les catégories des plus jeunes. Toutefois, malgré la demande d'un soutien financier de 25 000\$, nous jugeons que le montant demandé pour l'élaboration d'un plan de communication est un légèrement élevé, et nous proposons de revoir le montant de la subvention à une somme de 22 000\$ pour l'ensemble du projet pour l'année 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018 CA18 22 0074 1187440001

DESCRIPTION

Depuis 2017, plusieurs mesures ont été déployées afin d'assurer une meilleure gouvernance, rembourser des dettes et redresser l'organisme. Toutefois, malgré tous ces efforts, la réputation de HSO est touchée par les situations du passé. Dans le but de contrer cette situation, l'organisme souhaite mettre en place un plan d'action qui permettra à démontrer aux joueurs et à leurs parents qu'ils sont sur une bonne lancée tout en recrutant davantage de jeunes.

Le 16 mai 2019, l'organisme a tenu une assemblée générale annuelle. Il y avait une belle participation de membres, ainsi que la présence de deux représentantes de l'Arrondissement. Les membres du C.A. ont démontré une saine gestion de l'organisme et

des objectifs clairs pour la prochaine saison. Lors des élections, parmi les 6 membres élus, 4 nouveaux membres se sont joints au conseil d'administration.

Leur plan d'action à court terme se résume comme suit;

- Réembaucher le directeur technique. Il donnera des ateliers de développement particulier aux jeunes deux fois par semaine afin de pratiquer la technique. De plus, celui-ci aidera les entraîneurs à bâtir leur entraînement et à perfectionner leur technique d'enseignement.
- Offrir la gratuité pour les prénovices et pour les gardiens de but afin de pouvoir attirer davantage de joueurs. Ils misent sur les plus petits afin d'assurer une relève. De plus, en offrant cette activité gratuite, ceci permettrait à des jeunes d'essayer le sport sans la crainte de l'aspect financier. Aussi, en raison de l'équipement assez coûteux, il y a peu de gardiens de but. HSO pense qu'en offrant une inscription gratuite pour les gardiens, ceci les aiderait à en avoir davantage et à les retenir par la suite.
- Créer un plan de communication par des professionnels: Depuis des années, l'organisme mise sur la distribution de feuillets. Cependant, les membres du conseil d'administration ont constaté que ce moyen de publicité n'est plus d'actualité. HSO souhaite revoir l'ensemble de leur façon de faire au niveau de la communication avec les citoyens de l'Arrondissement. Avec les nouvelles méthodes déployées, HSO pourra toucher et cibler plus de gens qui bénéficieront de cette offre de service.

Le tout dans le but d'avoir plus de membres. L'affiliation étant une grande partie de leur revenu, si celle-ci est augmentée, ils pourront éventuellement ne plus avoir besoin de notre soutien et devenir autosuffisants.

Pour les années à venir, le soutien financier de l'Arrondissement pourrait être revu de façon décroissante.

JUSTIFICATION

Tel que mentionné dans la lettre de demande de soutien financier déposé par l'organisme: «Le soutien financier de 25 000\$ obtenu en 2018 de la part de la VDM nous a permis de d'acquérir les services d'un directeur technique reconnu, Marc Beaudoin, qui a entre autre dirigé les Canadiennes de Montréal, et d'embaucher un entraîneur des gardiens de but qualifié. [...] Ces actions ont solidifiées notre structure organisationnelle et ont redorées l'image de l'organisation»

Pour l'année 2019, le conseil d'administration a demandé le soutien de l'arrondissement afin de maintenir leur employé au poste de directeur technique et entraîneur de gardien de but, d'élaborer et de déployer un plan de communication et marketing, ainsi que de permettre aux prénovices (3 à 6 ans) et aux gardiens de but d'avoir accès à un programme de gratuité. L'ensemble des mesures vise à regagner leur réputation, à attirer de nouveau des jeunes à jouer au hockey et d'acquérir une autonomie financière.

Selon les données de l'organisme, il y a eu 187 jeunes qui ont bénéficié de l'offre de service l'hiver dernier. Une augmentation entre 20 et 25% est souhaité pour la prochaine saison. La DCSLDS a bien revu la proposition et reconnaît à la lueur de la dernière AGA et du rapport d'activités que certains progrès ont été faits par l'organisme, mais qu'il faut plus de temps pour consolider le tout. L'ampleur de la tâche est considérable. Notre décision est aussi basée sur l'importance de maintenir l'offre de service du hockey au sein de l'arrondissement et de maintenir également son accessibilité.

Pour s'assurer que le projet soit une réussite, l'agente de développement de la DCSLDS rencontrera l'organisme sur une base régulière pour obtenir une mise à jour des progrès qui sont faits, incluant sur l'affiliation tout en apportant son appui.

En plus de la contribution financière, l'arrondissement soutient l'organisme avec des prêts de locaux et des terrains sportif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 22 000\$ sera partagée approximativement comme suit;

- Directeur technique et entraîneur: 10 000\$
- Gratuité pour les catégories initiation et pré-novice ainsi que pour les gardiens de but: 7 000\$
- Plan de communication et outils marketing: 5 000\$

La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.
Voir intervention financière pour plus de détails.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'organisme est une partie prenante dans l'offre de service de hockey sur le territoire de l'arrondissement. Sans la contribution de la Ville, HSO n'aura pas les ressources nécessaires pour embaucher un directeur technique ni pour mettre en place le programme de gratuité pour les gardiens de but et les prénovices. De plus, il ne pourront s'adapter aux tendances actuelles de marketing.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avec l'aide d'une firme de marketing, l'organisme souhaite élaborer un nouveau site internet, ainsi qu'un plan marketing ciblé pour attirer davantage de nouveau joueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention avec l'organisme et réalisation de la programmation;

- Évaluation périodique et en fin d'année du plan d'action;
- Présence de l'agent de développement aux réunions du conseil d'administration de l'organisme au besoin;
- Présence à l'assemblée générale annuelle de l'organisme;
- Dépôt d'un rapport annuel par l'organisme;
- Remise des documents convenus dans le cadre de la convention (assurances, états financiers, prévisions budgétaires, fréquentations, etc.)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatyana CHZHAO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-23

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
C/s Partenariat développement social durable
et événements publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1196908003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 27 000 \$ à l'organisme Longue vue sur le court dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement et approbation d'une convention (dossier 1196908003).

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier totalisant 27 000 \$ à l'organisme Longue vue sur le court dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest;

D'approuver la conventions entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 14:05

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196908003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 27 000 \$ à l'organisme Longue vue sur le court dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement et approbation d'une convention (dossier 1196908003).

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement du Sud-Ouest souhaite contribuer financièrement afin de soutenir l'organisme Longue vue sur le court dans le cadre du Plan d'action 2018-2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****Longue vue sur le court 27 000 \$**

6908, boul. Monk
Montréal (Québec) H4E 3J3

Convention de contribution :
2019 : Versement de 7000 \$
2020 : Versement de 10 000 \$
2021 : Versement de 10 000 \$

JUSTIFICATION

Mandat de planifier, coordonner et faire la direction artistique des activités liées au festival : choix des programmes de court métrage en compétition et hors compétition, suivi et présence lors de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 27 000 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'utilisation des surplus; cette affectation est payée sur 3 ans.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier TOUTIRAS
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-20

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1196908002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi un montant de 15 000 \$ à l'organisme Danse Imédia O.S.B.L. dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement et approbation d'une convention (dossier 1196908002)

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant 15 000 \$ à l'organisme Danse Imédia O.S.B.L. dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest;
2. D'approuver la conventions entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. D'autoriser la chef de division culture et bibliothèques de l'arrondissement, à signer un contrat de services professionnels avec Danse Imédia O.S.B.L. à cette fin;
4. Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 14:04

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196908002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi un montant de 15 000 \$ à l'organisme Danse Imédia O.S.B.L. dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement et approbation d'une convention (dossier 1196908002)

CONTENU

CONTEXTE

Le Festival Quartiers Danses (FQD) a pour mission de démocratiser la danse contemporaine sous toutes ses formes et hybridités en la rendant plus accessible à tous les publics dans des lieux tant traditionnels qu'inusités. Le FQD offre des spectacles présentés par des artistes surtout locaux, mais également nationaux et internationaux. Il adopte une approche pluridisciplinaire de la danse de création par la diffusion de spectacles, de performances, d'installations, de films, d'expositions, de rencontres, de tables rondes et enfin d'ateliers de médiation culturelle. Depuis 2017, l'arrondissement est en lien avec l'organisme afin de présenter des performances et animer de nombreux ateliers dans les organismes communautaires de l'arrondissement pour faire découvrir la danse aux résidents du Sud-Ouest.

L'arrondissement du Sud-Ouest souhaite poursuivre son partenariat pour l'année 2019 avec l'organisme Danse Imédia O.S.B.L afin que les citoyens des quartiers puissent bénéficier de prestations professionnelles de danse dans l'espace public et de projets de médiation avec divers organismes de la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Nous souhaitons retenir les services du FQD pour une programmation extérieure gratuite afin de mettre la danse dans des lieux où elle n'est pas habituellement. Cet été, quatre prestations de danse de 30 minutes seraient proposées aux citoyens.

De plus, une série d'ateliers permettrait aux jeunes enfants et aux aînés de découvrir la danse contemporaine dans des CPE et des résidences. Les deux générations pourraient ensuite se rencontrer lors de deux ateliers intergénérationnels où sont repris les activités qui ont le mieux fonctionné dans les deux groupes et qui favorisent la rencontre (jeux de miroir, création d'une chorégraphie de groupe...).

4 ateliers - 30 minutes pour les petits
3 ateliers - 45 minutes pour les aînés
2 ateliers - 45 minutes pour la rencontre intergénérationnelle
CPE de la Dame et CH de Saint-Henri / CPE La Gardamis et CH des Seigneurs
10 enfants - 10 aînés
Atelier animé par un médiateur culturel et un danseur professionnel

Enfin, des ateliers en mouvement comprenant des exercices simples et ludiques d'initiation à la danse contemporaine seraient proposés pour découvrir son corps, stimuler l'imaginaire et valoriser l'estime de soi. L'activité serait adaptée aux réalités et aux besoins des participants.

10 ateliers - 60 minutes
Organismes de l'arrondissement du Sud-Ouest
8-15 participants
Atelier animé par un médiateur culturel et/ou un danseur professionnel

JUSTIFICATION

Ces séries de prestations professionnelles de danse ainsi que les (30) ateliers de médiation proposés requièrent une expertise d'un organisme tel Danse Imédia O.S.B.L.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 15 000 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités offertes dans ce projet respecteront les orientations de l'arrondissement quant au développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les nombreuses activités culturelles proposées auront un impact sur le développement personnel des participants et sur le développement collectif de notre communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'utilisation des surplus; cette affectation n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN
agent(e) culturel(le)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-20

Chantal BEAULIEU
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1196908001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acceptation d'une subvention de 25 000 \$ pour la réalisation du projet Biblio mobile volet Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques édition 2018-2019 du Ministère de la famille du Québec.

Il est recommandé:

1. D'autoriser l'acceptation par le conseil d'arrondissement d'une subvention de 25 000 \$ pour la réalisation du projet Biblio mobile volet Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques édition 2018-2019 du Ministère de la famille du Québec.
2. D'autoriser Madame Chantal Beaulieu, chef de division culture et bibliothèques de la Ville de Montréal, à signer une entente à cette fin avec le Ministère de la famille du Québec.
3. D'imputer le revenu et la dépense tel que mentionné au dossier décisionnel.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 14:06

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196908001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acceptation d'une subvention de 25 000 \$ pour la réalisation du projet Biblio mobile volet Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques édition 2018-2019 du Ministère de la famille du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le Gouvernement du Québec s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0-8 ans – *Tout pour nos enfants* , à renforcer les activités d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques pour la petite enfance afin d'offrir à tous les enfants la même chance d'acquérir les compétences nécessaires à leur réussite éducative.

D'après le recensement de 2016, on retrouve, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, 1 155 enfants âgés de 5 ans ou moins vivant dans un ménage à faible revenu. D'après les résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM, 2012), dans l'arrondissement, la proportion d'enfants vulnérables dans le domaine du développement cognitif et langagier (intérêt et habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques, utilisation adéquate du langage) est plus élevée que la moyenne de Montréal (10,2 %). Elle est particulièrement élevée dans les quartiers de St-Paul-Émard (14,6 %), de Pointe-Saint-Charles (15,6 %) et de la Petite-Bourgogne (19,9 %).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Ministère de la famille du Québec a élaboré le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

Notre projet : offrir des heures du conte pour les familles et des ateliers pour les parents présentés dans les organismes des différents quartiers. Lors de ces rencontres, il sera possible de faciliter l'accès aux ressources des bibliothèques (abonnements, documents, informations) et d'emprunter les trousseaux dédiés au projet et différents documents des bibliothèques (livres, jeux, CD).

Objectifs : Les activités de ce projet visent à encourager et à outiller les parents afin qu'ils arrivent à mieux soutenir leurs enfants de 0 à 5 ans dans leur éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques. Nous désirons également les inciter à s'abonner aux bibliothèques et

à emprunter des documents en leur proposant, lors des activités, un choix alléchant de livres et de jeux.

JUSTIFICATION

L'objectif du Programme est d'appuyer le développement d'initiatives pouvant soutenir, de diverses manières, l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire, dans la perspective de les préparer à leur entrée à l'école et de contribuer ainsi à leur réussite éducative.

Grâce à la Biblio mobile, nous voulons aller à la rencontre de personnes plus vulnérables et démystifier la bibliothèque et ses services. Ce projet s'inscrit directement en lien avec la mission des bibliothèques, car il permet de créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge, de stimuler l'imagination et la créativité des enfants et de soutenir les activités et programmes d'alphabétisation destinés à tous les groupes d'âge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi, par le Ministre, d'une aide financière maximale de 25 000,00 \$ à l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de réaliser le projet d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques intitulé *Biblio mobile volet Famille*, et ce, dans le respect des normes du Programme et tel que présenté dans la demande de soutien financier que l'arrondissement a soumis au Ministère de la famille du Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon le protocole qui sera établi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août-Sept-Oct : Développement de nouveaux partenariats sur tout le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Août : Recrutement d'un animateur et/ou orthophoniste pour la présentation d'heures du conte pour les familles et d'ateliers pour les parents dans le cadre de ce projet. Sélection d'un employé des bibliothèques pour le service de Biblio mobile.

Septembre : Élaboration des activités d'animation et des ateliers selon les besoins de la clientèle.

Sept-Oct-Nov : Création de trousse de livres et de jeux.

Octobre à Juin : Mise en œuvre des activités et évaluation du service.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal BEAULIEU
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-20

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1196901003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation d'un montant de 30 000 \$ du Plan d'action 2018-2021 des surplus pour l'organisation de la fête nationale par L'Auguste théâtre.

Affectation d'un montant de 30 000 \$ du Plan d'action 2018-2021 des surplus pour l'organisation de la fête nationale par L'Auguste théâtre.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 16:36

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196901003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation d'un montant de 30 000 \$ du Plan d'action 2018-2021 des surplus pour l'organisation de la fête nationale par L'Auguste théâtre.

CONTENU

CONTEXTE

Le Saint-Jean dans le Sud-Ouest 2019 dans l'arrondissement du Sud-Ouest est née suite à l'organisation de trois éditions de la fête nationale du Québec présentées dans différents lieux de l'arrondissement au cours des dernières années et qui étaient produites par l'Auguste Théâtre. Le 23 juin 2018, la Saint-Jean dans le Sud-Ouest, présentée par l'arrondissement du Sud-Ouest en collaboration avec la Société de Développement Commercial – les Quartiers du Canal (SDC), a connu un grand succès (plus de 15 000 participants pour une seule journée) grâce notamment à une nouvelle implantation sur la rue Notre Dame Ouest dans Saint-Henri et un nouveau concept événementiel incluant la première foire commerciale de la SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

05-29-2019 2196901001 Approbation d'une convention de services professionnels et octroi d'un montant de 50 000 \$ à L'Auguste Théâtre pour la réalisation du Festival du Solstice 2019

DESCRIPTION

Afin de réaliser cet événement d'ampleur proposé désormais sur une période de trois jours en 2019, l'arrondissement souhaite mandater L'Auguste Théâtre pour l'élaboration et la production de la programmation artistique et culturelle qui comprend des activités familiales en journée et des spectacles avec des artistes de renom en soirée, la conception et la mise en oeuvre d'un plan de communication afin de joindre les citoyens des divers quartiers et de la métropole, l'implantation des activités sur le site, le plan et la supervision des fermetures de rues et la sécurité de l'événement

JUSTIFICATION

La fête nationale est un événement d'envergure qui requière les services d'un organisme pouvant assurer une programmation adaptée à la thématique de la fête nationale et accessible à tous les citoyens, assumer l'organisation de ces activités sur le domaine publique notamment l'aménagement du site, son entretien et les fermetures de rues du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera assumée à hauteur de 30 000\$ au surplus et de 20 000 \$ au budget de fonctionnement de la division culture et bibliothèques (305414 02789 54590) pour un montant total de 50 000 \$ affecté à ce projet.

La convention précise les différents versements. Cette dépense sera imputée comme indiquée dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les organisateurs sont informés des principes de développement durable pour l'organisation des événements sur le domaine publique. Cette démarche s'inscrit également dans les valeurs de l'organisme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fête nationale est un événement majeur pour les citoyens de l'arrondissement. Les activités familiales et les spectacles prévus se déroulent sur une durée de trois jours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN
agent(e) culturel(le)

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-25

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1193466002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , Section planification d'entretien préventif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme maximale de 55 800.99\$ \$ (taxes incluses) du Fonds réservé pour fins de stationnements de l'arrondissement Le Sud-ouest afin de financer la construction de onze stations à vélo pour les parcs et les rues commerciales.

Il est recommandé:

D'affecter une somme de 55 800.99 \$ du Fonds de stationnement de l'arrondissement pour la construction de onze station à vélo permanentes.

D'octroyer des contrats à Construction GC. Méryneau inc. (30 584,29 \$ taxes incluses), La Hutte design (15 015,00 \$), et Uline (10 201,70 \$ taxes incluses) pour la construction des stations et la fourniture des supports à vélo

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 09:27

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193466002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , Section planification d'entretien préventif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme maximale de 55 800.99\$ \$ (taxes incluses) du Fonds réservé pour fins de stationnements de l'arrondissement Le Sud-ouest afin de financer la construction de onze stations à vélo pour les parcs et les rues commerciales.

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil d'arrondissement d'adopter un règlement sur l'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement pour toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme déterminée.

En vertu de ce règlement, les promoteurs immobilier désirant être exemptés de l'obligation de fournir des unités de stationnement doivent verser à l'arrondissement les sommes prescrites. Ces sommes sont ensuite accumulées dans un fond réservé intitulé "fonds d'unités de stationnement".

Les fonds réservés sont destinés à financer des dépenses précises, dans le cas du fond de stationnement, les dépenses admissibles doivent contribuer à augmenter le nombre d'espaces de stationnement (construction de stationnements, signalisation, achat et installation de supports à vélo, etc).

Afin de répondre aux nombreuses demandes des citoyens et des commerçants et, par le fait même, favoriser les déplacements actifs, nous proposons d'installer 11 stations, dans les parcs et rues commerciales de l'arrondissement, où seront installés assez de supports pour garer environ 176 vélos. Ces stations sont placées, la plupart du temps, dans des parcs adjacents aux rues commerciales de l'arrondissement ou près de générateurs de déplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 22 0178 Ordonnance numéro OCA11 22071 relative aux catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption (dossier 1114243008)

DESCRIPTION

Construire 21 terrasses de bois, réparties sur 11 stations, où seront fixés des supports à vélo pour offrir du stationnement près des rues commerciales et des générateurs de déplacement de l'arrondissement. Les stations sont réparties dans l'ensemble de l'arrondissement. La préparation du terrain est assurée par une entreprise d'excavation, la construction des terrasses de bois (pruche) est confiée à une entreprise d'ébénisterie et l'installation des supports à vélo sera assurée par la division de la voirie de l'arrondissement.

Afin de réaliser ce projet nous devons octroyer 4 contrats:

- Acquisition de 66 supports à vélo de Uline inc. :
- 24 supports à vélo financés par la Division mobilité (SUM) : 5 846,02\$ (taxes incluses)
- 42 supports à vélo financés par l'arrondissement Sud-Ouest . : 10 201,70\$ (taxes incluses)
- Construction de 21 terrasses en bois par La Hutte design :15 015,00\$ (sans taxes)
- Excavation et empierrement pour les 21 terrasses par GC Méryneau inc. : 30 584,29\$ (taxes incluses)

Les terrasses sont faciles à déplacer, au besoin, pour réaliser des travaux. Si certains sites s'avèrent peu utilisés, il est possible de relocaliser une station vers un secteur où la demande est plus forte. La portion de parc excavée sera alors remblayée de 150mm de terre et recouverte de gazon déroulé.

JUSTIFICATION

La croissance des déplacements à vélo, été comme hiver, et les besoins grandissants de stationnement des vélos nous conduisent à changer notre approche en matière d'offre de supports à vélos. Ainsi il est beaucoup plus intéressant pour le niveau de service offert et l'absence de manipulation saisonnière, de privilégier des stations permanentes dans les parcs adjacents aux rues commerciales. Certains grands générateurs de déplacements comme les stations de métro et le Marché Atwater sont également considérés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Portion financée par la division de la Mobilité (SUM) de la Ville de Montréal
24 supports à vélo de chez Uline : 5 846,02\$ (taxes incluses)

Portion financée par l'arrondissement:

42 supports à vélo de chez Uline: 10 201,70\$ (taxes incluses)

Construction de 21 terrasses en bois financés par le Fonds de stationnement :15 015,00\$ (sans taxes)

Excavation et empierrement pour les 21 terrasses, financé par le Fond de stationnement : 30 584,29\$ (taxes incluses)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Globalement, la fabrication d'une tonne de ciment relâche 800 kg à 900 kg de CO₂. La demande mondiale progressant de 3 % à 4 % l'an, le bilan carbone du secteur devrait passer de 2,3 milliards de tonnes de gaz carbonique par an, en 2005, à 3,5 milliards, en 2020. Il est donc urgent de trouver des alternatives chaque fois que c'est possible. La construction de terrasses en planches de pruche, bien qu'un peu moins durable que le béton (20 ans) , réduit de 95 % l'empreinte écologique du projet.

L'offre permanente de stationnements à vélo confortables et sécuritaires constitue un élément central des mesures que la ville souhaite privilégier dans sa politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de stationnement près des générateurs de déplacement réduit considérablement le stationnement sur les arbres et sur les poteaux de signalisation. Ces mauvaises pratiques endommagent les arbres et nuisent aux piétons sur les trottoirs.

L'offre de stationnements vélos sur les rues contribue au transfert de mode de transport des résidents en leur permettant de se garer de façon sécuritaire et confortable.

L'arrivée des vélos en libre service (Jump) fera peser une pression considérable sur l'offre en stationnement à vélo dans les quartiers centraux de Montréal. Il est important d'augmenter dès aujourd'hui l'offre de stationnement vélo.

L'aménagement de terrasse hors rue, derrière les trottoirs permet d'offrir le service 12 mois par année. Par le passé les supports à vélo étaient retirés du domaine public pour la période hivernale. Cette pratique réduisait le service à néant pendant les derniers mois de l'année (novembre, décembre) et les premiers mois après l'hiver (mars avril). En effet la saison de vélo utilitaire s'étire sur près de 10 mois par année, et près de 13% des cyclistes se rendent au travail à vélo 12 mois par année.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François GOSSELIN

ENDOSSÉ PAR

Sandra PICARD

Le : 2019-06-06

c/s Planification de l'entretien

Chef de division - Bureau de projets

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1190207001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 506 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal.

D'approuver la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 506 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:17

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190207001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 506 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Annuellement, le conseil municipal adopte l'attribution des surplus de gestion aux arrondissements ainsi que la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement de ces surplus.

Les résultats finaux approuvés par le conseil municipal en mai 2019 établissent un surplus de gestion de 5 506 400 \$ pour l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exercice 2018. La répartition des surplus faisant l'objet du présent dossier respecte la politique d'attribution et de renflouement mentionnée précédemment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0591 - Dossier 1195205001 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2018 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal a décidé d'allouer les surplus de gestion de 2018 aux arrondissements, en proportion des excédents qu'ils ont générés pour 2018. Comme les états financiers vérifiés de la Ville ne sont pas produits par arrondissement, les résultats en regard des surplus générés par arrondissement ont dû être complétés grâce à plusieurs ajustements tels que décrits dans la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal. Conséquemment à cette politique, l'arrondissement du Sud-Ouest s'est vu attribué un surplus de gestion de 5 506 400 \$ pour 2018, montant qui doit être affecté à des fins précises en regard de modalités particulières. Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, l'Arrondissement doit au préalable faire adopter une résolution par son conseil d'arrondissement établissant le partage des sommes reçues.

Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement d'approuver la répartition du surplus de gestion 2018, tel que proposé dans le présent dossier.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément aux dispositions de la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2018 de la Ville de Montréal, il est recommandé au Conseil d'Arrondissement d'approuver la répartition du surplus de gestion de l'arrondissement du Sud-Ouest de 5 506 400 \$ détaillée ci-après:

1. Le comblement de tout déficit budgétaire de l'arrondissement pour les années passées qui n'a pas déjà été renfloué.

2.

- Aucun déficit des années antérieurs n'est à renflouer.

2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité:

- Surplus affectés au renflouement de la réserve dédiée à la neige : **500 000 \$**

3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2018), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail », à partir des surplus dégagés de cette activité:

- Aucun surplus n'a été dégagé pour cette activité, toutefois, puisque la réserve dédiée à la stabilisation du coût « santé et sécurité du travail » est en deçà du maximum suggéré, il a été décidé de la renflouer à partir des surplus de gestion dégagés de l'Arrondissement pour l'exercice 2018. Surplus affectés au renflouement de la réserve dédiée à la santé et sécurité au travail : **100 000 \$**

4. Ester en justice :

- Surplus affectés au renflouement de cette réserve : **350 000 \$**

5. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'Arrondissement, de la réserve pour «imprévus», dans la mesure où il existe un solde disponible:

- Considérant un solde aux livres de 850 500 \$ dans la réserve pour imprévus au 31 décembre 2018. Aucun renflouement n'est requis pour cette réserve.

6. Projets spéciaux :

- Surplus affectés aux projets spéciaux pour l'année 2019 : 100 000 \$

7. Équilibre budgétaire :

- Surplus affectés au renflouement de cette réserve : **2 976 000 \$**

8. Tout solde du surplus de gestion de 2018, déterminé pour l'Arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'Arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

Il est à noter qu'une somme de 450 800 \$ provenant des surplus historiques de l'arrondissement est ajoutée au surplus de 2018, totalisant ainsi 1 931 200 \$ de surplus libres disponibles pour utilisation.

- Surplus affectés à une réserve en vue du réaménagement et de l'embellissement du boulevard Monk : 1 000 000 \$.
- Surplus affectés à une réserve en vue d'acquisition de terrain (réserves foncières pour l'habitation - besoins communautaires) : 500 000 \$.
- Surplus affectés pour renforcer les efforts déployés dans le cadre du programme d'apaisement de circulation, notamment, par la signalisation et l'ajout d'un inspecteur : 200 000 \$.
- Surplus affectés aux communications et aux campagnes diverses : 100 000 \$.
- Surplus affectés pour deux inspecteurs qui feront partie de l'escouade mobilité gérée par la Concertation des arrondissements : 100 000 \$.
- Surplus affectés pour renflouer une réserve permettant l'embauche d'une ressource favorisant la coordination et la réalisation des grands projets d'immobilisations de l'Arrondissement : 31 200 \$.
- Aucun surplus additionnel n'a été assigné au plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Proposition de la répartition du surplus de gestion 2018
en millier \$

Catégorie de réserves	État au 1er janvier 2019	Affectations	Utilisation 2019	État après affectations 31 janvier 2019	Proposition d'affectation du surplus de gestion 2018	État après affectations
Déneigement	965,0 \$	- \$		965,0 \$	500,0 \$	1 465,0 \$
Santé Sécurité au Travail	688,0 \$	- \$		688,0 \$	100,0 \$	788,0 \$
Ester en justice	310,2 \$	310,2 \$		- \$	350,0 \$	350,0 \$
Imprévu	850,5 \$	- \$		850,5 \$		850,5 \$
Équilibre budgétaire	4 107,5 \$	- \$	2 663,9 \$	1 443,6 \$	2 976,0 \$	4 419,6 \$
Plan d'action 2018-2021	2 090,4 \$	242,2 \$	- \$	1 848,2 \$	- \$	1 848,2 \$
Projets spéciaux	0,1 \$	0,1 \$		- \$	100,0 \$	100,0 \$
Ingénieur 2019	68,8 \$	- \$	- \$	68,8 \$	31,2 \$	100,0 \$
Signalisation et 2e inspecteur- Griffintown	- \$	- \$	- \$	- \$	200,0 \$	200,0 \$
Communications et campagnes diverses	- \$	- \$	- \$	- \$	100,0 \$	100,0 \$
Projet Monk	- \$	- \$	- \$	- \$	1 000,0 \$	1 000,0 \$
Acquisition de terrain	1 500,0 \$	- \$	- \$	1 500,0 \$	500,0 \$	2 000,0 \$
Deux inspecteurs (escouade mobilité - concertation des arrondissements)	- \$	- \$	- \$	- \$	100,0 \$	100,0 \$
Libre	3 640,8 \$	2 862,2 \$	327,9 \$	450,7 \$	(450,8) \$	(0,0) \$
Total	14 221,3 \$	3 414,7 \$	2 991,8 \$	7 814,8 \$	5 506,4 \$	13 321,3 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-27

André LAVOIE
Chef de division -Administration

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Dossier # : 1197481001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande de financement dans l'appel de projet réalisé par le Secrétariat à la Jeunesse 2019-2020 et désignation de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande qui sera déposée

Il est recommandé:

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au «Secrétariat à la jeunesse Québec 2019-2020 - Appel à projets - Programme stratégies jeunesse en milieu Municipal »

De soutenir le projet de consultation développé

De mandater la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour le projet cité en objet.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 14:05

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197481001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande de financement dans l'appel de projet réalisé par le Secrétariat à la Jeunesse 2019-2020 et désignation de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande qui sera déposée

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil Jeunesse du Sud-Ouest a vu sa composition complétée au mois d'avril 2019. Il a désormais défini sa mission, sa vision, ses valeurs et un plan d'action. Dans la foulée du mandat des conseils jeunesse dans les arrondissements et à l'intérêt des élus de mieux connaître les enjeux que la jeunesse du Sud-Ouest affronte, l'arrondissement souhaite déposer une demande de financement dans l'appel de projet du Secrétariat à la jeunesse Québec (2019-2020 - Appel à projets - Programme stratégies jeunesse en milieu Municipal). Cet appel de projet a pour objectif principal : « Renforcer l'action et l'autonomie des organismes municipaux en matière de soutien à la jeunesse ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 22 0107 lundi 9 avril 2018 (sommaire 1185111012)
D'approuver la nomination de 9 membres du Conseil Jeunesse du Sud-Ouest pour l'année 2018.

CA19 22 0112 lundi 8 avril 2019 (sommaire 1191227001)
D'autoriser la nomination de 12 jeunes : Colin Renaud, Charlotte Jacob-Maguire, Diakara-Taran Diallo, Katerine Gabriella Sosa Jimenez, Olivia Ann Kurajian, Petru Sandu, Jennifer Proulx, Joël Patrice Akiewa, Miriana Pointel-Abeto, Miriam El-Khoury, Patricia Aya Dufour, Katanga Mutanda Karla-Élysée pour le conseil jeunesse.

DESCRIPTION

Les objectifs ciblés par le Secrétariat à la jeunesse sont décrits comme suit :

- Soutenir l'établissement d'une vision et d'une expertise jeunesse chez les organismes municipaux.
- Amener les organismes municipaux à considérer la jeunesse comme partie intégrante de leur croissance.
- Contribuer à la mise en œuvre d'initiatives structurantes qui engendrent des actions intégrées et cohérentes pour la jeunesse à l'échelle locale.

La demande qui sera déposée cible les trois objectifs. Le Conseil Jeunesse est désormais créé. La demande développée vise plus particulièrement le troisième objectif: « Contribuer à la mise en œuvre d'initiatives structurantes qui engendrent des actions intégrées et cohérentes pour la jeunesse à l'échelle locale ». Le projet déposé vise la mise en œuvre du Conseil Jeunesse, ainsi que l'organisation d'une consultation majeure auprès des jeunes de l'arrondissement (principalement les 15-29 ans) à travers de multiples stratégies et médias. Le Conseil Jeunesse aura une ressource dédiée pour l'accompagner dans les différents mandats, qui travaillera à mettre en place les stratégies pour assurer ses retombées. Par ailleurs, la consultation permettra de donner une voix aux jeunes du territoire sur les enjeux qu'ils vivent et les solutions qu'ils proposent. Les jeunes auront l'opportunité de faire une priorisation des enjeux. Par la suite le Conseil Jeunesse fera une analyse du matériel obtenu pour en faire des recommandations qui seront adressées aux diverses parties concernées. Des comités de suivis seront mis en place pour assurer des recommandations et pour maintenir la population informée de l'état de situation des dossiers.

JUSTIFICATION

Le Conseil Jeunesse a développé un plan d'action structuré qui permettra de sensibiliser la sphère municipale à différents enjeux concernant les jeunes. De plus, cette première consultation jeunesse cherche à donner la parole à un secteur de la population dont les opinions ont trop souvent été ignorées. Les enjeux qui les concernent sont généralement adressés dans une perspective adulte qui n'est pas capable d'embrasser une vision complète et holistique de ce que les jeunes vivent, de ce qu'ils veulent, de ce qu'ils proposent et surtout de ce qu'ils sont capables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé est de 40 000\$ ce montant permettra d'assurer l'accompagnement des membres du Conseil, de subvenir aux formations diverses, embaucher les consultants nécessaires et couvrir les frais reliés à la réalisation de la stratégie développée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans la priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 « Ensemble pour une métropole durable » qui se lit comme suit : Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La jeunesse mondiale affronte aujourd'hui, et affrontera demain, des enjeux majeurs de toute sorte. Que ce soit la santé mentale, l'employabilité, la mixité et la cohabitation sociale, le décrochage scolaire, la toxicomanie, l'environnement, etc. les jeunes doivent, et devront, composer avec les conséquences de décisions prises par le passé sans qu'ils aient eu voix au chapitre. Les décisions qui se prennent aujourd'hui auront un impact dans le futur et ce futur appartient aux jeunes, il est donc indispensable de leur donner une voix.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un encadrement en continu de la part de l'arrondissement, plus particulièrement de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lara CARDENAS
Assistante en intervention loisirs au
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-25

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
C/s Partenariat développement social durable
et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1190890005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 303 354,25 \$ dans le cadre du plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de financer en 2019 le déploiement transitoire du REV sur les axes Saint-Antoine et Saint-Jacques

Il est recommandé :
d'autoriser une dépense maximale de 303 354,25 \$ dans le cadre du plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de financer en 2019 le déploiement transitoire du REV sur les axes Saint-Antoine et Saint-Jacques

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 14:05

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190890005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 303 354,25 \$ dans le cadre du plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de financer en 2019 le déploiement transitoire du REV sur les axes Saint-Antoine et Saint-Jacques

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal prévoit déployer son Réseau Express Vélo (REV) à compter de 2020. Le REV prévoit la création de 140 km de pistes cyclables sécurisées réparties sur 7 axes très achalandés pour la circulation cycliste. Ce projet fait partie de la stratégie vélo de la Ville qui vise à garantir la sécurité de tous les usagers, à bonifier le réseau existant en créant les liens cyclables manquants, à améliorer l'accès au centre-ville et à mieux desservir les quartiers enclavés.

Parmi les principales caractéristiques des aménagements prévus, les axes du REV seront physiquement protégés, offriront une connexion directe entre le lieu de départ et la destination des usagers et devra supporter un haut débit de circulation cycliste avec un niveau de fluidité élevé.

En attendant qu'il soit aménagé de façon permanente avec des travaux de construction, l'arrondissement Le Sud-Ouest souhaite implanter dès 2019 une version « transitoire » du REV sur les rues Saint-Antoine, entre les rues Guy et de Courcelle, et Saint-Jacques, entre la rue Guy et l'avenue Atwater.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB190890002 - 13 juin 2019 : Autoriser une dépense maximale de 36 689,67 \$, taxes incluses, et octroyer un contrat à l'entreprise WSP Canada inc. au montant de 33 354,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels entourant le déploiement transitoire 2019 du Réseau Express Vélo (REV) sur les axes Saint-Antoine et Saint-Jacques dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

DESCRIPTION

La phase transitoire des pistes cyclables à implanter en 2019 concerne deux tronçons :

- rue Saint-Antoine entre les rues de Courcelle et Guy (± 2,6 km)
- rue Saint-Jacques entre l'avenue Atwater et la rue Guy (± 1,1 km)

La firme WSP Canada inc. a été mandaté pour produire les plans de marquage et signalisation pour ces tronçons, l'analyse des feux de circulation et la préparation des documents d'appel d'offres pour les travaux.

Enfin, pour la mise en oeuvre de ces tronçons de pistes cyclables, il est prévu que l'arrondissement octroie des contrats pour les travaux suivants :

- Marquage et signalisation
- Mise en opération des feux
- Implantation des bollards et autres éléments de mobilier

JUSTIFICATION

Ces dépenses s'inscrivent dans le plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest dans lequel le développement des pistes cyclables sécuritaires et de qualité est une priorité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels avec WSP a été octroyé pour une valeur de 33 354,25 \$.

Les enveloppes budgétaires maximales à obtenir pour chacune des activités se présentent comme suit :

Travaux de marquage et signalisation : 90 000,00 \$

Travaux de mise en opération des feux : 90 000,00 \$

Travaux d'implantation des bollards et autres éléments de mobilier : 90 000,00 \$

Pour ces enveloppes, les contrats seront octroyés à l'automne 2019 conformément aux règles d'approvisionnement de la Ville.

Le budget total pour ce projet s'élève donc à 303 354,25 \$.

Les fonds proviennent des surplus de l'arrondissement attribués à la réalisation du plan d'action 2018-2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité de vie des citoyens. Ces liens faciliteront et sécuriseront les déplacements des cyclistes et permettront d'améliorer la santé des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déploiement transitoire du REV en 2019 est un premier pas concret et nécessaire vers l'implantation finale du REV et permet à l'administration d'affirmer sa volonté de sécuriser et de bonifier le transport actif à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier fera l'objet d'une coordination avec le Service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rapport final d'aménagements transitoires : mi-juillet 2019
Conception (mandat avec une firme professionnelle) : fin juin à fin août 2019
Marquage et signalisation : fin août 2019
Mise en opération des feux : fin septembre 2019
Implantation des bollards : fin septembre 2019
Ouverture des pistes : automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-21

Sandra PICARD
Chef de division - Bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1198155005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), d'un nombre de logements inférieur au nombre minimal prescrit pour le bâtiment sis au 1833-1835, rue Galt

Il est recommandé :
D'autoriser l'usage « H.1 – Bâtiment d'un seul logement » dans le bâtiment sis au 1833-1835, rue Galt.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 16:26

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198155005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), d'un nombre de logements inférieur au nombre minimal prescrit pour le bâtiment sis au 1833-1835, rue Galt

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, afin d'autoriser la transformation d'un duplex en habitation unifamiliale pour le bâtiment sis au 1833-1835, rue Galt. Le nombre minimal de logements prescrit pour la zone est de 2. Le Conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant un nombre inférieur de logement au nombre minimal prescrit par le biais du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande vise à autoriser un seul logement dans un bâtiment qui a été conçu pour en accueillir 2. Les paramètres de zonage prévus dans le Règlement d'urbanisme (01-280) pour ce site sont H.2-3, c'est-à-dire qu'ils permettent seulement des bâtiments de deux à trois logements.

Le projet de transformation comportera des interventions à l'apparence extérieure du bâtiment notamment, par le retrait du balcon, de l'escalier et de la marquise située au deuxième étage.

Le secteur présente une typologie du cadre bâti plutôt homogène avec une prédominance pour le duplex avec escalier extérieur. De manière ponctuelle nous retrouvons des triplex sur ce tronçon de la rue Galt.

JUSTIFICATION

Les propriétaires ont vérifié la réglementation auprès de la Ville préalablement à l'achat de leur propriété, entre temps la réglementation permettant de diminuer le nombre de logements de plein droit a été abrogée afin de permettre au Conseil d'arrondissement d'évaluer les demandes de transformation au cas par cas.

En vertu de l'article 16 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un nombre inférieur de logements peut être autorisé, sous réserve de certains critères d'évaluation.

L'usage demandé est compatible avec le milieu d'insertion et ne portera pas atteinte à la jouissance de droit de propriété des occupants des immeubles adjacents. La transformation permettra d'offrir une nouvelle typologie sans impact négatif sur le milieu d'insertion. Bien que le bâtiment soit à l'origine un duplex et que les esquisses préliminaires pour le projet de transformation montrent des modifications significatives à la façade, l'usage conditionnel demandé ne portera pas atteinte à l'intégrité architecturale du bâtiment. Toutefois, l'apparence extérieure de la construction doit s'intégrer au milieu environnant.

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

La Division de l'urbanisme recommande un avis favorable permettant un nombre de logement inférieur au nombre minimal prescrit à la condition suivante :

Que les éléments architecturaux du deuxième étage (balcon, marquise et porte) soient maintenus lors de travaux sur la façade.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

Lors de la séance du 4 juin 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé un avis favorable avec le commentaire qu'il serait souhaitable de conserver l'escalier menant au 2^e.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis et affiche sur le site : 7 juin 2019

Présentation au CCU : 4 juin 2019

Adoption par le CA : 27 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine COULOMBE
CONS.AMENAGEMENT

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-25

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1194334001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux usages temporaires événementiels.

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux usages temporaires événementiels.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-07 16:25

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194334001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux usages temporaires événementiels.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite apporter une précision concernant l'encadrement des usages temporaires événementiels afin qu'il soit clairement établi que ce type d'usage ne soit autorisé qu'une seule fois par année sur un même terrain.

Le conseil d'arrondissement peut adopter des modifications aux règlements visés en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Les modifications touchant les usages du Règlement d'urbanisme sont susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 22 0097 - Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) relativement aux résidences de tourisme et aux usages temporaires événementiels (dossier 1196347001)

DESCRIPTION

L'article 238.6 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) est modifié afin de se lire maintenant comme suit : 238.6. Un seul usage temporaire événementiel est autorisé par terrain par tranche de douze mois, et ce, pendant une durée maximale de 21 jours consécutifs.

JUSTIFICATION

Cette modification permet de clarifier les termes du règlement déjà adopté dans l'orientation déjà souhaitée de limiter le nombre d'événements tenus sur un même terrain et ainsi minimiser les nuisances que peuvent occasionner la tenue d'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

na

DÉVELOPPEMENT DURABLE

na

IMPACT(S) MAJEUR(S)

na

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

na

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et 1ere lecture (Conseil d'arrondissement) : 10 juin 2019

Avis public sur le site web de l'arrondissement : 11 juin 2019

Assemblée publique de consultation : 20 juin 2019

2e lecture (Conseil d'arrondissement) : 26 juin 2019

Début du processus référendaire : juillet-août 2019

Adoption (Conseil d'arrondissement) : 12 août 2019

Certificat de conformité/entrée en vigueur : septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2019-06-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine

**Dossier # : 1194824001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Milko Dimitrov, architecte, déposés et estampillés en date du 21 mars et du 24 mai 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest; à la condition que soit déposée avant l'émission du permis une lettre de garantie d'un montant de 30 000 \$ afin de garantir la réalisation des corniches.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-03 09:17**Signataire :**

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194824001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Les demandes de permis 3001478247, 3001478253, 3001467231 et 3001478262 ont été déposées à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour les projets de transformation des 4 bâtiments mixtes de 3 étages situés respectivement aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest (NDO).

Le projet doit être approuvé conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et a été évalué selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques, ainsi que ceux de l'unité de paysage 4.15 – Paroisse St-Zotique Ouest. Le projet est inclus dans un secteur de valeur intéressante désigné au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, cette unité de paysage est délimitée par la rue De Courcelle au nord-est, par la rue Butternut au sud-est et par la rue Saint-Rémi au sud-ouest. La limite nord-ouest est irrégulière. Elle exclut les parcelles industrielles situées au nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest.

Les types architecturaux principaux de cette unité de paysage sont représentés par le triplex avec escalier intérieur et le triplex avec escalier extérieur. Les typologies secondaires sont représentées par le duplex avec escalier intérieur, le multiplex et l'immeuble à vocation mixte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux qui sont soumis à l'approbation en vertu du Règlement sur les PIIA concernent exclusivement la transformation des façades. Ils font parti d'un projet plus complet de réaménagement et de rénovation des logements ainsi que des RDC commerciaux des 4 bâtiments. Ces travaux se décrivent comme suit:

- Bâtiment du 4833, rue NDO:
- Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;

- Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
- Remplacement de la corniche.

- Bâtiment du 4847, rue NDO:
 - Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Oxford Ironspot" de Glen-Gery de format métrique;
 - Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;
 - Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
 - Remplacement de la corniche.

- Bâtiment du 4855, rue NDO:
 - Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Oxford Ironspot" de Glen-Gery de format métrique;
 - Ajout de fenêtres au 2e et 3e étage, identiquement au bâtiment contigu du 4847, rue NDO;
 - Remplacement des vitrines commerciales du RDC avec un entablement identique à celui du 4847, rue NDO;
 - Remplacement de la corniche.

- Bâtiment du 4861, rue NDO:
 - Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Sandal Wood Blend" de Glen-Gery de format métrique;
 - Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;
 - Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
 - Remplacement de la corniche.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors des CCU du 22 janvier 2019 et du 19 mars 2019.

Appobation PIIA - CCU du 22 janvier 2019 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que le projet est conforme aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux façades des bâtiments mixtes;

Lors de la séance du CCU du 22 janvier 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation des bâtiments situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue NDO Ouest et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet, estimant nécessaire de:

- Préserver la configuration des vitrines commerciales tel que l'existant sauf pour le 4861, NDO;
- Restaurer éventuellement les corniches recouvertes de tôles;
- Diversifier les corniches au lieu d'une corniche uniforme pour l'ensemble des bâtiments;
- Adopter des briques différentes pour le 4855 et le 4847, NDO;
- Opter pour des matériaux plus nobles pour les corniches. Éviter les corniches en polystyrène, ;
- Diversifier la forme et la couleur des entablements.

Approbation PIIA - CCU du 19 mars 2019 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que:

- Le projet est conforme aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux façades des bâtiments mixtes;
- Le projet a évolué dans le sens des commentaires du CCU du 22 janvier 2019;
- Les propositions de corniches feront l'objet d'une approbation ultérieurement, après la mise à jour des éventuelles corniches existantes;

Lors de la séance du CCU du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation des bâtiments situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue NDO et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, à la condition d'utiliser une brique d'argile rouge pour le bâtiment du 4847, NDO avec un entablement différent de celui du bâtiment contigu du 4855, rue NDO.

Le CCU a pris note que les corniches seront évaluées ultérieurement, en fonction des mises à jour des corniches existantes qui sont actuellement recouvertes de métal.

Afin de s'assurer de la réalisation de la corniche une fois approuvée, la DAUP a exigé que soit déposée avant l'émission du permis qui exclue les corniches, une lettre de garantie (ou garantie bancaire) d'un montant de 30 000 \$ pour leur réalisation dans un second permis.

L'architecte du projet a soumis à la Division de l'urbanisme de nouveaux plans répondant ainsi aux conditions émises par les membres lors du CCU du 19 mars 2019. Ces plans rectifiés datés du 21 mars 2019 sont joints au présent sommaire.

Approbation PIIA - CCU du 21 mai 2019 :

La présentation du projet de corniche a été possible suite à leur mise à jour effectuée le 26 avril 2019. Le document faisant état de leur situation ainsi que la proposition de l'architecte ont été transmis à la Division de l'urbanisme le 15 mai 2019.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que le projet répond aux conditions émises par le CCU relativement aux corniches;

Lors de la séance du CCU du 21 mai 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation des corniches des bâtiments situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue NDO et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, à la condition à la condition de différencier la corniche existante du 4833, NDO de celle du 4845, NDO.

L'architecte du projet a soumis à la Division de l'urbanisme de nouveaux plans en réponse à la conditions des membres lors du CCU du 21 mai 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 10 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-25

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en aménagement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



Dossier # : 1191227004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer XXXXX à titre de directeur d'arrondissement à l'arrondissement du Sud-Ouest à compter du 29 juillet 2019

Accorder la nomination temporaire de monsieur XXXXX à titre de directeur d'arrondissement à l'arrondissement du Sud-Ouest à compter du 29 juillet 2019.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 16:27

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1191227004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer XXXXX à titre de directeur d'arrondissement à l'arrondissement du Sud-Ouest à compter du 29 juillet 2019

CONTENU**CONTEXTE**

Le poste de directeur d'arrondissement du Sud-Ouest deviendra vacant suite au départ annoncé du titulaire actuel, M. Babak Herischi. Ce sommaire propose que la nomination du poste à pourvoir se fasse dans le cadre de nouvelles pratiques de développement de la main d'oeuvre que le service des ressources humaines déposera sous peu aux instances appropriées.

La nomination prévue à la présente s'inscrit donc dans un plan global de développement de la relève dont le service des ressources humaines sera dépositaire.

L'objectif de ce plan est de faire face aux nombreux défis de recrutement causés, notamment, par la pénurie de main-d'oeuvre à la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le candidat XXXXX occupe actuellement un poste de directeur au sein des services corporatifs, a été identifié comme gestionnaire à haut potentiel par le directeur général. Celui-ci souhaite que l'Administration lui permette d'occuper un poste de directeur d'arrondissement, pour une durée indéterminée, afin d'enrichir son bagage d'expériences. Cette nomination temporaire, à titre de directeur d'arrondissement du Sud-Ouest, prendra fin à la première des éventualités suivantes :

- Le conseil d'arrondissement met fin à la nomination temporaire de l'employé;
- Le comité exécutif retire son autorisation à cette nomination temporaire;
- L'employé décide de revenir au poste permanent de directeur des services corporatifs qu'il occupait avant sa nomination comme directeur d'arrondissement.

Détenteur d'une Maîtrise en administration des affaires des HEC, l'employé est à l'emploi de la Ville de Montréal depuis 1996 et a, depuis, occupé diverses fonctions dans les services centraux, mais jamais en arrondissement.

JUSTIFICATION

L'autorisation de désigner un employé et le nommer de façon temporaire dans un poste pour permettre le développement des compétences est une stratégie de gestion des talents responsable dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre et de gestion prévisionnelle des besoins en ressources humaines.

Cette nomination temporaire servira d'appui à un déploiement à plus large échelle à la Ville de cette pratique. La Ville de Montréal devra en effet mettre de l'avant diverses stratégies pour faire face à la difficulté grandissante de recruter et fidéliser sa main-d'oeuvre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La nomination temporaire à titre de directeur d'arrondissement se fera à la classe salariale FM12 et n'affectera pas la rémunération actuelle de l'employé dont la nomination est prévue à ce sommaire, qui est de 232 372 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie LAMBERT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

André LAVOIE
C/d ress.hum. fin

Le : 2019-06-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André LAVOIE
C/d ress.hum. fin



Dossier # : 1191227003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Il est recommandé de nommer à titre intérimaire madame Tonia Di Guglielmo au poste de directrice d'arrondissement et monsieur André Lavoie au poste de directeur des services administratifs, à compter du 2 juillet 2019, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur d'arrondissement.

Nommer à titre intérimaire madame Tonia Di Guglielmo au poste de directrice d'arrondissement et monsieur André Lavoie au poste de directeur des services administratifs, à compter du 2 juillet 2019, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur d'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-06-25 16:27

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1191227003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Il est recommandé de nommer à titre intérimaire madame Tonia Di Guglielmo au poste de directrice d'arrondissement et monsieur André Lavoie au poste de directeur des services administratifs, à compter du 2 juillet 2019, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Considérant la vacance du poste de directeur d'arrondissement suite au départ de monsieur Babak Herischi, il est recommandé de nommer à titre intérimaire madame Tonia Di Guglielmo au poste de directrice d'arrondissement et monsieur André Lavoie au poste de directeur des services administratifs à compter du 2 juillet 2019, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Madame Di Guglielmo occupe le poste de directrice des services administratifs. Elle a eu l'occasion de remplacer le directeur de l'arrondissement à quelques reprises au cours des dernières années et a une connaissance approfondie des enjeux municipaux, en particulier ceux de l'arrondissement. Monsieur André Lavoie occupe la fonction de chef division ressources humaines et financière et à une connaissance approfondie des enjeux de l'arrondissement et de la direction des services administratifs.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations, il est nécessaire de procéder aux nominations par intérim.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le poste de directeur d'arrondissement est prévu au budget de l'arrondissement. Le salaire liés aux deux nominations sera établi selon la politique de rémunération des cadres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les nominations intérimaires, sans appel de candidatures, sont faites en application de la politique de dotation et gestion de la main d'oeuvre de la Ville de Montréal article 10.2.1 alinéa 6.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie LAMBERT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

André LAVOIE
C/d ress.hum. fin

Le : 2019-06-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André LAVOIE
C/d ress.hum. fin